



FINANCER UN PROJET TOURISTIQUE

REVUE DES DISPOSITIFS POUR LES PORTEURS DE PROJET

- > LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
- > LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU D'AGGLOMÉRATION
- > L'EUROPE (LEADER)
- > L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES
- > LE FONDS TERRITORIAL D'ACCESSIBILITÉ
- > INITIATIVE CREUSE
- > L'ADIE
- > LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Selon la nature du projet, son territoire d'implantation ou le statut juridique de la structure porteuse, il existe des dispositifs d'accompagnement financier mis en place par les collectivités territoriales.

Tour d'horizon de l'existant :



LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



La Région Nouvelle-Aquitaine propose différents dispositifs accessibles aux entreprises touristiques :

Attention : les projets portés par des particuliers ou des SCI ne sont pas éligibles.

1) Investissements immatériels :

- Aide au conseil stratégique : diagnostics sur la rentabilité, diagnostics paysagers, expertises techniques, audits juridiques, assistance conseil en décoration, études de faisabilité, préparation (pré-audit) aux démarches de labellisation prioritairement dans le cadre d'opérations collectives
- Aide à la reprise ou création d'entreprises pour les TPE (subvention, avance remboursable)

2) Investissements matériels :

- Hébergements touristiques : campings hors chaînes intégrées ou franchises (création, modernisation et de diversification de l'offre – 3* minimum), hôtels indépendants (modernisation et diversification de l'offre - 2 à 4*), gîtes grande capacité (3* minimum) et gîtes d'étape (10 personnes minimum), hébergements de tourisme social (villages de vacances, auberges de jeunesse, centre de vacances, ...)
- Equipements de loisirs : activités de pleine nature, sites de visite, thermoludisme, agri-tourisme, ...

Contacts : Direction du Tourisme – site de Limoges – 05 55 45 00 30

Toutes les infos sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/tourisme>

NACT (Nouvelle Aquitaine Croissance Tourisme)

Solution d'investissement pour le développement de l'actif immobilier :

- Prise de participation minoritaire (45% maximum) dans des sociétés immobilières.
- Acquisition et portage temporaires d'actifs touristiques et bail commercial avec la société d'exploitation ou projet de reprise/transmission.

Contact : 07 88 38 88 67 (Olivier Gilles Durand)



LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU D'AGGLOMÉRATION

Les intercommunalités peuvent intervenir sur des projets touristiques dans le cadre de leurs dispositifs d'aides économiques (ex : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Pays Dunois, Creuse Sud-Ouest, Monts et Rivières Creusoises...) ou règlements spécifiques au secteur touristique (ex : Marche et Combraille en Aquitaine, Portes de la Creuse en Marche...)

***A noter :** la loi NOTRe ayant attribué la compétence économique aux Régions et aux Communautés de Communes, le Département ne peut plus apporter d'aides financières aux projets privés (particuliers ou entreprises).*





L'ÉTAT

Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA)

Ce fonds est ouvert aux ERP de 5ème catégorie (TPE, PME), dont les hôtels, cafés, restaurants pour la mise en accessibilité des établissements.

Dépenses éligibles : équipements et travaux pour la mise en accessibilité, diagnostic des conditions d'accessibilité, accompagnement par un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux. Montants : prise en charge de 50% des dépenses engagées (20 000€ maximum pour les équipements et travaux, 500€ pour le diagnostic et l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

>>> Dépôt des dossiers sur : <https://www.asp-public.fr>

Pour savoir si vous êtes en 5ème catégorie* et le type de votre établissement :

[SDIS – 05 55 41 40 58](tel:0555414058) – gprv.prs@sdis23.fr

• Pour avoir des conseils sur l'accessibilité de votre établissement et sur le dépôt de la demande d'autorisation :

[DDT – Bureau Construction durable – 05 55 51 69 42](tel:0555516942) – ddt-suhcd-bcd@creuse.gouv.fr

• Pour réaliser un autodiagnostic de l'état d'accessibilité de votre établissement :

<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>

Onglet "Réalisez votre autodiagnostic"



L'EUROPE (FONDS LEADER)



Le programme européen LEADER peut éventuellement intervenir en complément des autres financeurs publics, en fonction des priorités définies par les territoires.

TERRITOIRE	CORRESPONDANT	TÉL	ADRESSE MAIL
Est Creuse (Com Com Marche et Combraille en Aquitaine + Creuse Confluence) - https://estcreuse.fr/	Laurence Auzel	05 55 82 79 17	contact@estcreuse.fr
Guéret (Com Agglo Grand Guéret + Com Com Portes de la Creuse en Marche) https://www.agglo-grandgueret.fr/le-programme-leader	Christine Dupuy	05 55 41 04 48	christine.dupuy@agglo-grandgueret.fr
Sud Creusois (Creuse Sud Ouest + Creuse Grand Sud) http://www.payssudcreusois.fr	Audrey Nallet	05 55 66 99 96	animation-leader@payssudcreusois.fr
Ouest Creuse (ComCom Pays Dunois + Pays Sostranien + Bénévent-Grand Bourg) https://www.pays-sostranien.fr	Jennifer Sanches Martin	05 55 89 69 23	animation@leader-socle.fr



Financement du patrimoine à vocation sociale.

L'ANCV s'implique pour contribuer à la réhabilitation et à la rénovation d'hébergements touristiques favorisant la mixité sociale.

Cette implication prend la forme de 2 programmes d'aide :

- Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale

Qui ont pour objectifs de soutenir les projets de rénovation et de modernisation des hébergements touristiques à vocation sociale et solidaire.

- Le Fonds Tourisme Social Investissement

Qui apporte les capitaux nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes des sites du tourisme social.

Contact : 01 34 29 52 72 / patrimoine@ancv.fr

Toutes les infos sur www.ancv.com/les-aides-au-patrimoine-du-tourisme-social



Initiative Creuse est une association loi 1901, membre d'Initiative France, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Elle propose un prêt d'honneur d'un montant compris entre 1 500 et 15 000€ (selon les projets) mais aussi un suivi post création et un parrainage (via d'anciens chefs d'entreprises ou cadres).

Contact : 05 55 51 96 80

Toutes les infos sur www.initiative-creuse.fr



L'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Depuis 20 ans elle finance et accompagne des personnes qui veulent se mettre à leur compte ou développer une entreprise existante et qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Elle accorde des microcrédits pouvant aller jusqu'à 6000 euros, qui peuvent être complétés par un prêt d'honneur de 4 000 euros pour un total de 10 000 euros.

Contact : ADIE GUÉRET - 09 69 32 81 10

Toutes les infos sur www.adie.org



LE FINANCEMENT PARTICIPATIF (OU CROWDFUNDING)

C'est un autre moyen de compléter le financement d'un projet. Outre les plateformes les plus connues (KissKissBankBank, Ulule, Leetchi ...), il existe également www.jadopteunprojet.com, la 1ère plateforme de financement participatif et solidaire de Nouvelle Aquitaine.

Contact : Marie Puymoret – 06 67 39 27 26 - contact@jadopteunprojet.com

Toutes les infos sur <https://jadopteunprojet.com/>

Pour en savoir plus sur le financement participatif en général : <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/divers/crowdfunding-ou-financement-participatif-outil-financement>

MISE À JOUR : AOÛT 2025

CONTACT

CREUSE TOURISME | 12 avenue Pierre Leroux | 23005 GUÉRET CEDEX

www.tourisme-creuse.com | 05 55 51 93 23 – Contact: Isabelle DUCHER

Site pro : www.pro.tourisme-creuse.com